

ans s'écouleront dans cette épouvante ; bientôt la guerre s'alluma dans la Vendée et désola les environs. Le domaine d'Apremont se trouva défendu par les conquêtes des insurgés, qui s'étaient fait des remparts contre les invasions du nouveau régime ; mais enfin vinrent les défaits, les lignes furent forcées, l'ennemi se précipita dans le pays et l'on savait le sort réservé surtout aux châteaux. M. d'Apremont fut contraint d'abandonner le sien pour sauver sa famille. On enfout l'or, les bijoux, les meubles précieux, en des endroits sûrs. Les domestiques furent rassemblés solennellement, et M. d'Apremont, les larmes aux yeux, les congédia. Il ne voulait emmener que deux ou trois serviteurs, et de ce nombre était la bonne Charlotte, si chère à Mme. d'Apremont et à ses enfants. Mais quand cette pauvre fille vit le château désert, les salles nues et ce beau domaine avec toutes les richesses de la famille livré d'avance à l'ennemi, elle se jeta aux pieds de ses maîtres et leur demanda comme une faveur de demeurer seule au château pour essayer de le préserver ; elle en donnait pour raison que les soldats se laisseraient toucher pour être par une fille sans défense, et qu'elle empêcherait ainsi bien des malheurs. M. d'Apremont, convaincu qu'elle se dévouait à une mort certaine, fit tous ses efforts pour la détourner de cette résolution, mais il n'en put venir à bout, et Charlotte renouvela si bien ses supplications qu'il fallut bien la laisser faire à sa fantaisie.

Le départ fut précipité par la nouvelle certaine qu'un gros détachement de soldats s'avancait dans la direction d'Apremont. A ce péril si proche. M. le comte et sa femme redoublèrent leurs instances auprès de Charlotte qui leur résista, au nom de Dieu, disait-elle, et de l'attachement qu'elle leur portait. Il n'y avait plus un moment à perdre, les voitures, les déguisements, les relais étaient préparés jusqu'à Nantes, d'où la famille d'Apremont, sous de faux passeports, devait passer en Angleterre. On partit la nuit, après une scène qui déchira le cœur des assistants.

Charlotte demeura exactement seule au château ; car outre que les paysans demeuraient pour la plupart assez loin avec leurs familles, il ne se trouva personne qui voulût demeurer avec la pauvre fille dans ce grand bâtiment abandonné. Or, est à noter en passant que Charlotte elle-même était excessivement timide et peureuse ; elle n'aurait osé passer de nuit dans certains appartements ; et mille fois Mme. d'Apremont s'était divertie de ses frayeurs. Mais quand la bonne fille se vit dans cet étrange abandon, elle recommanda son âme à Dieu, monta bravement dans les salles désertes, acheva de tout mettre en ordre, ferma les portes, et choisit pour son habitation une loge de garde-chasse qui était à l'entrée de la cour, près de la grande grille. Elle en donna pour raison aux braves gens du voisinage, qu'étant désormais garde et concierge d'Apremont, c'était là son poste. Les renseignements qui avaient couru sur la marche des bleus n'étaient pas d'une entière exactitude, ou plutôt le pillage, les excès commis dans d'autres habitations les avaient retardés, et ces suppositions, que des fuyitifs changeaient à toute heure en certitude, étaient bien faites pour redoubler les angoisses des gens du village. Charlotte passa cinq jours et cinq nuits dans la crainte d'être éborgnée de moment en moment ; car la malheureuse enfant, malgré la confiance qu'elle avait montrée, n'avait aucun espoir d'échapper aux cruautés qui se commettaient en pareil cas.

Rien n'ayant troublé les campagnes désertes, Charlotte reprit quelque assurance. On la vit sortir pour aller aux provisions. Un matin, à la pointe du jour, ayant pour la première fois dormi tranquillement, elle fut frappée d'un bruit sourd et continu, qu'elle prit pour le tonnerre, dont elle avait grand peur ; mais cette frayeur se changea bientôt en une espèce d'agonie, quand elle reconnut le bruit du tambour. Elle se jeta à genoux sur le carreau de la loge.

Dans une route à travers un bois, qui menait au château, s'avancait une troupe d'infanterie, dans le désordre d'une marche nocturne, et cinq ou six hussards. Trois de ces cavaliers menaient leurs chevaux par la bride, un autre avait prêté le sien au capitaine commandant le détachement. Moins jaloux de faire des prisonniers que d'éprouver d'avance les habitations qu'on devait piller, le capitaine rallia son monde et fit battre la caisse à la vue des tours d'Apremont. On pouvait aussi craindre quelque embuscade. Les premiers hommes arrivés à la grille l'ébranlèrent à coups de crosse ; à ce bruit une jeune fille s'approcha d'un pas calme et ouvert. Le capitaine n'était pas fait à cette tranquillité.

— Où sont les maîtres ?

— Ils sont partis.

— Fais descendre tous ceux qui sont dans cette maison.

— Il n'y a personne.

— Tu es toute seule ici ?

— Oui, Monsieur.

Le capitaine, d'un signe, imposa silence à sa troupe.

— Tu vas nous montrer les caches de la maison.

Charlotte tira gravement de sa ceinture un papier griffonné par un clerc du village, et ainsi conçu :

« Au nom de la loi, du gouvernement quel qu'il soit et de la civilité française,

« La nommée Charlotte est instituée concierge et garde-général du château ci-joint.

« Nous enjoignons à tous ceux qui ces présentes verront de la laisser circuler librement.

« Signé :

Xyste-Jérôme-Cloud de Gérofle, sabotier.

La suite au prochain numéro.

Ornements d'Eglise.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A M. J. C. ROBILLARD, }
NEW-YORK. }

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puis que nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. » Les échantillons des objets les

PLUS BEAUX ET LES PLUS NOUVEAUX,

seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'ÉGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York

MANUEL

OU

REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,

DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR

M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES, où il sera à vendre dans quelques jours.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARRÉ et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

WM. EVANS,

2 avril 1844.

Editeur et propriétaire.

A V I S.

ON demande à St. Valentin un MAÎTRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'École.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROLON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PROPRIÉTAIRE.

PROPRIÉTAIRE.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PROPRIÉTAIRE.

PROPRIÉTAIRE.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.